68.04343 IMP LYON

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 94 du mois de Juillet 1968 10 juillet 1968 page 24

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - La sécheresse et la chaleur ont stoppé l'évolution de la maladie et l'état sanitaire du vignoble est bon dans l'ensemble. L'application d'un traitement anti-mildiou ne se justifie donc que dans les parcelles de vigne où des taches existent actuellement.

BLACK-ROT (régions contaminées) - Poursuivre les traitements.

VERS DE LA GRAPPE - 1°) dans les régions 131, 132 et 142 le traitement curatif doit être appliqué dès réception de ce bulletin.

2°) dans tous les autres vignobles le traitement sera appliqué entre le 15 et le 18 avec les produits du type préventif.

INFORMATIONS

OIDIUM - Maintenir la protection sur les cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE - Les conditions climatiques ont été favorables à l'activité de ce ravageur; en conséquence, il est conseillé de renouveler la protection en effectuant un traitement environ 12 jours après le précédent.

TORDEUSE ORIENTALE (sur pêches) - Renouveler le traitement préconisé dans notre précédent bulletin pour assurer une protection continue.

INFORMATIONS

ACARIENS - PSYLLE DU POIRIER - Surveiller attentivement les vergers.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU - Effectuer un traitement dès l'apparition des premières galeries et le renouveler tous les 10-12 jours en période sèche; utiliser un insecticide à base de parathions éthyl ou méthyl, diazinon, malathion, lindane, D.D.T. etc...

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
G. DE CRUZ

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P41